



## Préavis logement sous contrat 1948 sans bail

Par **sebdud**, le **15/07/2009** à **15:06**

Bonjour,

Je suis locataire sous un contrat 1948 mais sans bail depuis plus de 10 ans.

Je dois quitter en urgence mon appartement fin aout et je ne souhaite et ne peux pas payer 3 mois de préavis, au mieux 1 mois. Cette urgence ne rentre pas dans les catégories permettant une réduction du préavis.

Précision supplémentaire, le propriétaire a changé cette année.

Les contrats sont en cours de modification.

Quels sont mes droits ?

Merci !